
N° : 2013.4.52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 24 octobre 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

OBJET : LA MANNE EMPLOI : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Nb de procurations :
2

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

La Manne Emploi, association intermédiaire pour l'insertion socio-professionnelle, aide au retour à l'emploi de ses salariés et les guide vers un emploi pérenne. Cette association offre de nombreuses prestations (manutention, travaux de jardinage, entretien, balayage, distribution de documents et travaux administratifs). Elle sollicite la Communauté de Communes pour l'achat de prestations et propose la mise en place d'un crédit d'heures de prestations qui permettra aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé de la solliciter à due concurrence.

Il est proposé un montant de 5000€ soit environ 250 heures de travail.

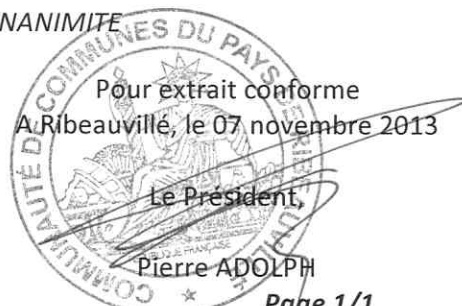
Les élus souhaitent une répartition entre les communes et en confient le soin au Bureau

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- *D'approuver le versement de cette dotation/subvention de 5000€ en faveur de la Manne Emploi en contrepartie d'heures de travail à exécuter dans les communes de la CCPR sur demande de ces dernières et à concurrence dudit montant.*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec la Manne Emploi.*
- *De charger le Président ou son représentant de son application ainsi que de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOpte A L'UNANIMITE



Délibération n° 2013.4.52

Page 1/1
(dont 0 rapport en annexe)